

Information sur les caractéristiques environnementales et sociales du fonds « Securex Life Responsible »

Résumé

Au-delà des critères financiers, le fonds *Securex Life Responsible* promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Concrètement, cela signifie que lors des décisions d'investissement, Securex Vie, via sa filiale Alpha Key (gestionnaire de fonds vers lequel Securex Vie a sous-traité la gestion du fonds *Securex Life Responsible*), applique des critères de sélection favorisant l'investissement dans des émetteurs dont les performances ESG (environnement, social, gouvernance) sont fortes. En outre, le portefeuille vise à limiter les risques de réputation et de marché associés à un émetteur dont les activités porteraient gravement atteinte à un ou plusieurs facteurs de durabilité. Pour cela, Securex Vie limite l'investissement dans des émetteurs dont les performances ESG sont les plus faibles. Ces performances comprennent les notations ESG, les controverses ESG et les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Il s'agit de critères dits de « qualité extra-financière ».

Pour les décisions d'investissement et pour le suivi de ces indicateurs de durabilité et des principales incidences négatives, Securex Vie se base sur les reportings ESG fournis par les gestionnaires des fonds sous-jacents faisant partie du fonds *Securex Life Responsible*.

Sans objectif d'investissement durable

Le fonds *Securex Life Responsible* promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du fonds « Securex Life Responsible »

Les caractéristiques environnementales ou sociales du fonds *Securex Life Responsible* peuvent être reliées à plusieurs aspects généraux :

- L'impact social implique de chercher à investir dans des sociétés dont le principal objectif est la satisfaction du client. Il s'agit de sociétés qui prennent soin de leurs clients en ayant une « raison d'être » qui aligne leur intérêt avec celui de la société.
- L'impact environnemental fait référence à un type d'investissement axé sur des projets, des entreprises ou des initiatives qui ont un impact positif sur l'environnement. Ces investissements sont conçus pour contribuer à des objectifs de durabilité environnementale en abordant des problèmes tels que le changement climatique, la conservation des ressources naturelles, la réduction des émissions de carbone, la promotion des énergies renouvelables et d'autres enjeux écologiques.

Le fonds *Securex Life Responsible* cherchera à investir dans des fonds dits « ESG ». Ces fonds sous-jacents intègrent des critères ESG dans leurs décisions d'investissement. Ils cherchent à investir dans des entreprises qui répondent à des normes environnementales strictes, tout en étant socialement responsables et dotées d'une gouvernance solide. L'objectif étant de soutenir des entreprises qui respectent des normes éthiques en matière de pratiques commerciales et de gouvernance.

Investissement responsable : la stratégie appliquée

Le fonds *Securex Life Responsible* suit une politique d'investissement responsable. Selon celle-ci, plusieurs critères extra-financiers doivent impérativement être respectés par les fonds d'investissement sous-jacents pour intégrer la solution :

- Le fonds doit à tout moment tenir à jour un score ESG des entreprises présentes dans son portefeuille. Ces scores permettent le cas échéant de ne pas investir dans des entreprises qui n'auraient pas mis en place de bonnes pratiques en matière ESG.
- Exclusion systématique de certaines activités controversées d'un point de vue environnemental ou social, et de certains pays et certaines entreprises ne respectant pas des normes et standards internationaux.
- Exercice du droit de vote et engagement avec les entreprises, qui permet de sensibiliser les entreprises à l'aspect durable ou non de leurs activités.
- Approche 'Best in Class' : création d'un socle minimum à atteindre selon des critères spécifiques afin d'être intégré dans l'univers d'investissement.

Au niveau de l'évaluation des pratiques de gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements, celle-ci est effectuée par des agences de notation ESG, des autorités de réglementation ou d'autres parties prenantes. Les critères pris en compte dans le cadre de cette évaluation sont notamment les suivants : respect des normes éthiques, légales et financières, structure de gestion saine, relation harmonieuse entre les différents échelons du personnel et rémunération du personnel respectant le droit social international.

Cette évaluation est prise en compte par Securex Vie à travers les rapports mensuels qu'elle reçoit des gestionnaires des fonds sous-jacents.

Proportion d'investissements

Toute information concernant les proportions d'investissement durable comprises dans le fonds *Securex Life Responsible* est reprise dans [le document précontractuel sur la finance durable](#) du produit d'assurance concerné.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Securex Vie mesure et suit l'évolution d'indicateurs liés aux questions environnementales, sociales et de bonne gouvernance à travers les reportings mensuels extra-financiers publiés par les gestionnaires des fonds sous-jacents. Afin d'intégrer le fonds *Securex Life Responsible*, un fonds sous-jacent doit au minimum être classé Article 8 sous la réglementation SFDR. Aucune autre limite stricte n'est fixée par Securex Vie à l'exclusion ou l'intégration d'un fonds d'investissement. Parmi les données suivies figurent notamment le score ESG moyen du portefeuille, l'exposition aux entreprises actives dans les activités controversées et la vérification que les titres en portefeuille sont bien mis en comparaison d'un indice ESG (ex : MSCI ESG).

Méthodes

Les méthodes utilisées qui permettent de déterminer dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et sociales des fonds ont été atteintes sont principalement revues lors d'un comité de suivi mensuel. Ce comité analyse et compare les performances financières et extra-financières (ESG) des fonds sous-jacents.

Sources et traitement des données

Les gestionnaires des fonds sous-jacents présents dans le fonds *Securex Life Responsible* appliquent des analyses extra-financières sur base de méthodes statistiques, logiciels, indicateurs spécifiques de performance afin de classer les titres de leurs portefeuilles. Ces analyses peuvent inclure des données provenant de rapports d'entreprises, de bases de données externes, de sources gouvernementales, d'organisations non gouvernementales, etc. Dans chaque rapport, le pourcentage des données utilisées dans l'évaluation des caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier basé sur des estimations est analysé afin de comprendre le degré de fiabilité de la source.

Les données utilisées par Securex Vie pour son analyse extra-financière proviennent principalement de ces fournisseurs.

Securex Vie autorise qu'une partie du portefeuille de certains fonds sous-jacents ne fasse pas l'objet d'une analyse ESG, en particulier concernant les sociétés trop petites pour obtenir des informations complètes et cohérentes. Cependant, aucun investissement dans des activités ou géographies exclues n'est autorisé.

Limites aux méthodes et aux données

Sur la base des données actuelles, l'analyse extra-financière du fonds *Securex Life Responsible* présente plusieurs limites méthodologiques. Le domaine ESG est encore un sujet récent et certaines informations ne sont pas encore disponibles. Le suivi effectué par Securex Vie est amené à évoluer en fonction du cadre réglementaire et de la disponibilité des données ESG.

Diligence raisonnable

Securex Vie prend régulièrement contact avec les gestionnaires des fonds sous-jacents pour discuter ou éventuellement remettre en cause les données présentées dans les rapports mensuels de gestion. Le rôle du comité de suivi est de passer en revue les positions des fonds sous-jacents et de s'assurer qu'elles correspondent bien aux attentes.

Politique d'engagement

Securex Vie exige des gestionnaires des fonds sous-jacents qu'ils présentent une politique d'engagement (notamment via leur droit de vote aux assemblées générales) active et claire.

Le gestionnaire d'un des fonds sous-jacents exerce en outre une politique d'engagement spécifique au niveau de la gestion des controverses : Une fois une controverse identifiée, elle est analysée pour savoir si sa source est fiable, et si son grief porte sur un sujet qui pourra influencer sur les caractéristiques ESG du fonds. Si c'est le cas, la réponse de l'entreprise est alors analysée. Si celle-ci est clairement insuffisante, son éligibilité peut être remise en cause. Si la réponse est appropriée, elle est gardée en portefeuille. Et si la réponse n'est pas suffisamment claire, une procédure d'engagement est ouverte : il s'agit de dialoguer avec l'entreprise afin de mieux comprendre ses pratiques et de l'aider à les améliorer.

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles – RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - Compagnie d'assurance belge reconnue sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 1a, 2, 21, 22, 23 et 26
vie@securex.be – www.securex.be